

Dossier couvent des Mathurins, rue de Joyeuse

L'ordre hospitalier de la Sainte-Trinité et rédemption des captifs fut fondé en 1198 par Jean de Matha pour racheter les esclaves capturés par les Barbaresques. Leur nom de Mathurins vient de leur première installation à Paris en 1212, à côté d'une chapelle consacré à ce saint. Approbation bulle du pape Innocent III, le 17 décembre 1198.



« À Rouen, qui était alors l'un des premiers ports maritimes de France et qui était en relations suivies, mais périlleuses, avec le Maroc et les États africains, les Mathurins, grâce à un de leurs pères profès de Gisors, Mathieu Gossart, chaudement patronnés par la duchesse de Neumours et ses deux filles, la princesse de Savoie et la reine de Portugal, s'établirent seulement en 1659 dans un coin retiré du quartier de Saint-Nicaise, refuge paisible de couvents et de monastères. Vous connaissez peut-être dans ces parages une courte impasse, bordée de petites maisons, l'impasse de Flandres, près de la rue de Joyeuse et de la vieille rue Coignebert ? C'est là que les Mathurins, non sans difficultés, s'installèrent dans une petite maison, acquise en leur nom par le maître des comptes Brebion. La ville, en effet, un peu fatiguée par les demandes d'établissements d'ordres mendiants, n'avait toléré l'établissement des Mathurins qu'à condition que ceux-ci prouveraient la possession d'un revenu suffisant pour leur entretien et que leur nombre ne s'élèverait pas au dessus de huit religieux. »

Georges Dubosc, *Journal de Rouen* du 11 janvier 1903

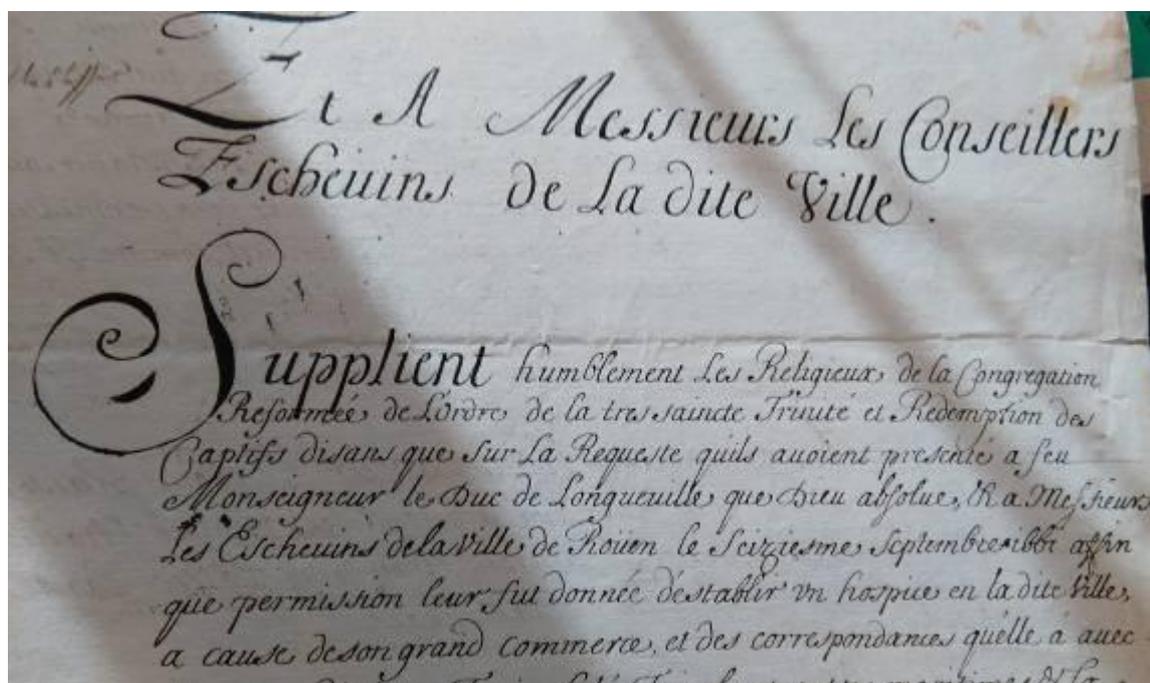
Le duc de Montauzier (portrait ci-contre) fut gouverneur de Normandie en 1663 et décéda en 1690.



Nous pouvons donc situer ces demandes entre ces deux dates.

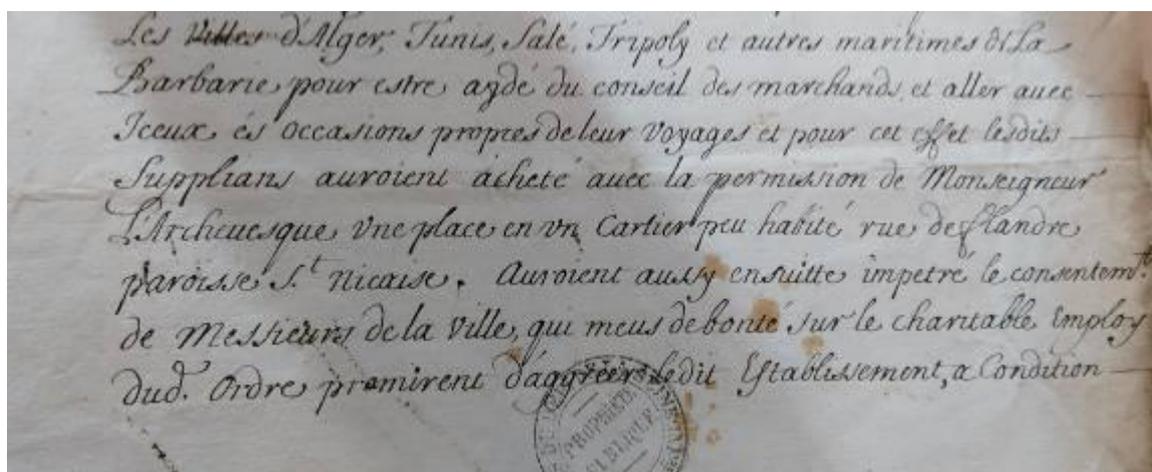


A Monseigneur Le Duc
de Montauzier Pair de France
Gouverneur de Normandie &
Bailli de Rouen.



Et A Messieurs Les Conseillers
Eschevins de La dite Ville.

Supplient humblement Les Religieux de la Congregation
Reformée de l'Ordre de la tres. sainte Trinite et Redemption des
Baptistes disans que sur La Requete qu'ils auoient presentee a feu
Monseigneur le Duc de Longueville, que Dieu absolve, & a Messieurs
Les Eschevins de la Ville de Rouen le Sciziesme, Septembre 1661 afin
que permission leur fut donnee de stablier vn hospice en la dite Ville,
a cause de son grand commerce, et des correspondances quelle a avec



Les Villes d'Alger, Tunis, Sale, Tripoly et autres maritimes de La
Barbarie, pour estre ayde du conseil des marchands, et aller avec
Iceux, es occasions propres de leur Voyages et pour cet effet lesdits
Supplians auroient achete avec la permission de Monseigneur
L'Archeuesque vne place en vn Cartier peu habite rue desflandre
paroisse S^t nicaise, Auroient ausy ensuite impetre le consentem^t
de Messieurs de la Ville, qui meus de bonte sur le charitable employ
dud. Ordre promirent d'aggreer ledit Establissement, a condition

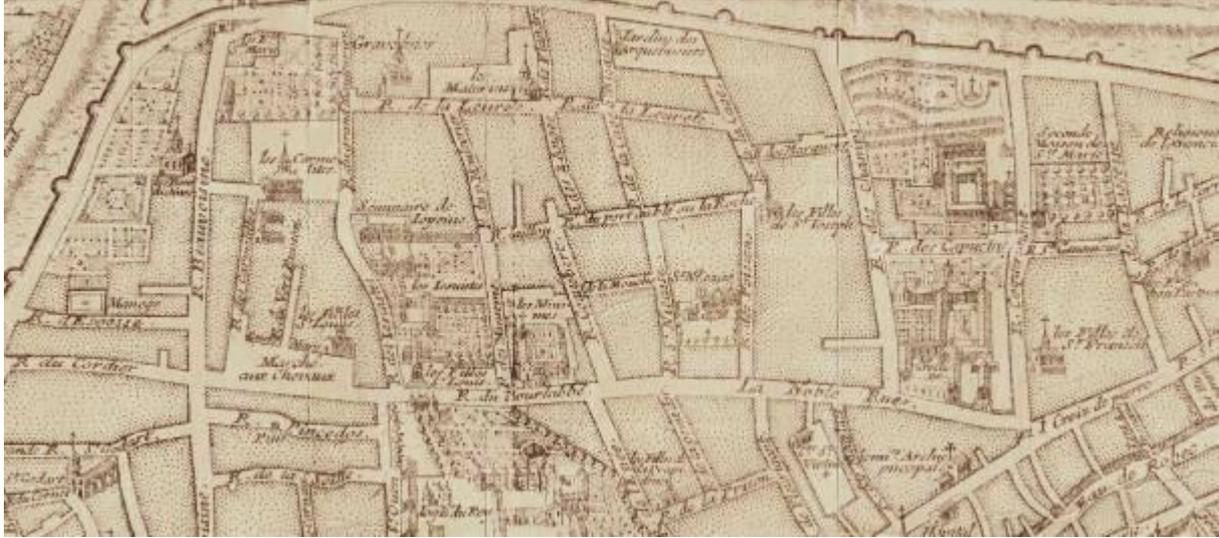
de ne point mendier, et pour assurance qu'ils ne seroient point
a charge: qu'ils acheteroient un fond pour ledit Establissement, a
quoy Ils ont satisfait par l'acquisition d'un Heritage, et monsieur
desfourz, situe en cette prouince, sous la Viconte de Lyons la forest
Vallant sept cens Liures de fermage annuel. Ledit fond estant paye
des deniers de tous les Conuents Reformes, pour seruir a l'entretien
de quatre prestres, et deux freres Conuents au plus, que les Superieurs
y enuoyeront sans estre a charge au public ny en necessite de
faire aucunes questes pour leur substance, mais comme les
dits Supplians n'auoient obtenu vostre permission, que d'occuper

sept cens Liures de fermage annuel. Ledit fond estant paye
des deniers de tous les Conuents Reformes, pour seruir a l'entretien
de quatre prestres, et deux freres Conuents au plus, que les Superieurs
y enuoyeront sans estre a charge au public ny en necessite de
faire aucunes questes pour leur substance, mais comme les
dits Supplians n'auoient obtenu vostre permission, que d'occuper
la maison qu'ils auoient achete sans y pouuoir bastir aucune
Chapelle, faute seulement d'un fond pour leur substance, qu'ils
ont maintenant passe quatre ans, et sont porteurs de la permission
de Monseigneur L'Archeueque, pour le spirituel, comme Il se
Justifie par les contracts et pieces cy attachees.

A ces Causes Monseigneur Il vous plaise
Et a messieurs de la Ville leur accorder leur entier Establisse
en vostre dite ville, et Ils prieront Dieu pour vostre sante
prosperite, et de messieurs de la ville.

J. Mathieu Gossart
Visiteur Prouincial

La chapelle est bien présente sur le plan de Fer en 1714.



Audience du Dei d'Alger donnée le 2 Dec^r 1719. À M^r Dusault Envoïé de France accompagné des Religieux Trinitaires pour le rachat des Captifs.

« Audience du Dei d'Alger le 2 décembre 1719. À M^{re} Dusault envoyé de France accompagné des religieux trinitaires pour le rachat des captifs. »

VOYAGE
POUR LA REDEMPTION
DES CAPTIFS,
AUX ROYAUMES
D'ALGER ET DE TUNIS.

Fait en 1720.

Par les PP. François Comelin, Phile-
mon de la Motte, & Joseph Bernard
de l'Ordre de la sainte Trinité, **186**
dits Mathurins.



DEDIE' AU ROY.
A PARIS,
Chez } LOUIS-ANNE SEVESTRE, Pont Saint
 } Michel, près le Marché-Neuf.
 } ET
 } PIERRE-FRANÇOIS GIFFART, rue
 } S. Jacques, à sainte Therese.

M. DCC. XXI.
Avec Approbation, & Privilège du Roy.

822 de Venise 10.158

Le père Philémon de la Motte nous relate le voyage pour la rédemption des captifs aux royaumes d'Alger et de Tunis en 1720, publié en 1721.

*Des Esclaves Crètiens, rachetez
à Alger; avec le Journal de
leur route, & de leur reception
dans les principales Villes du
Roiaume.*

Un seul esclave venant de Rouen fut racheté à Tunis.
Michel Paris, 28 ans, resté esclave 5 ans.

**A Poiffy , le Pere Philemon , l'un
des députez , avec dix ou douze Es-
claves des plus infirmes & des plus
fatiguez , prit la commodité des
Batelets pour se rendre à Rouen.**

À Rouen, le 21 mai 1720 :

« Le mardi 21 mai, seconde fête de la Pentecôte, tous les captifs se trouvèrent rassemblés avec les PP. députés dans la maison de Rouen. Mais la procession qui s'en fit ce même jour se trouva malheureusement dérangée par une pluie abondante qui tomba, lorsqu'à peine elle ne faisait que sortir du couvent. La paroisse de Saint-Godard en recueillit avec joie les débris, et lui donna lieu de se rallier jusqu'à ce que la pluie fut cessée. Elle continua sa marche jusqu'en l'église métropolitaine, dédiée à la Sainte Vierge. Dès le midi, une des grosses cloches, nommée "la Princesse", en avait annoncé la venue et ne cessa point de sonner jusqu'à la sortie de la procession de ladite église, où on était entré au son de l'orgue. Et le Te Deum fut chanté dans le chœur par la musique, comme l'antienne de la Vierge en faux bourdon. Plusieurs chanoines s'y trouvèrent par honneur. Après un long circuit, il eut plusieurs autres stations, à Saint-Ouen, aux Jésuites, et à Saint-Nicaise, paroisse de la maison. En entrant dans la célèbre abbaye de Saint-Ouen, l'orgue joua, les deux grosses cloches sonnèrent et quatre Bénédictins se trouvèrent à l'entrée du chœur pour recevoir les esclaves et inviter ceux qui composaient la procession à prendre place. Aux Jésuites, il y eut prédication par le P. Malecot, qui s'étendit fort sur le naufrage de Madame la comtesse du Bourk. Les minimes reçurent en corps la procession, et à Saint-Nicaise monsieur le curé en chape, accompagné de deux autres chapiers, la prévint avec l'eau bénite et l'encens, l'orgue jouant et les cloches sonnantes, et après plusieurs antiennes chantées, la reconduisit jusqu'au bout du cimetière. La communauté ne formait pas seule le corps de la procession, plusieurs ecclésiastiques des séminaires s'y étaient joints en grand nombre. Les trompettes et timbales précédaient la Croix. Les hautbois et bassons suivaient les esclaves, qu'une multitude d'anges accompagnait par ordre. La cinquantaine en habit d'ordonnance était sous les armes. Le commissaire en chef de la ville en habit de cérémonie terminait la marche. Les étendards étaient portés de distance en distance par une jeunesse magnifiquement vêtue, et de jeunes clercs en surplis portaient des flambeaux autour du crucifix et de l'image de la Sainte Vierge. »

Que de difficultés pour faire construire et entretenir les bâtiments conventuels ! Les Mathurins réclament une « lotterie » en 1730.

Mon Seigneur
Les Religieuses de la S. Trinite pour la redemption

des Captifs de cette ville de Rouen ont recours a votre
protection pour leur estre favorable dans la demande
qu'ils doivent faire au Roy de leur accorder la permission
d'une lotterie pour subvenir a la construction d'une
Eglise ou ils puissent celebrier le service divin, et chanter
les loiianges de Dieu; le petit batiment qu'ils font
servir a cet usage estant tres mauvais, et menaçant
ruine par le poids de leur doroir qu'ils sont obligez
de faire sur cet endroit, n'ayant point d'autre batiment
pour se loger dans tout leur terrain, comme cela se
connoistroit par la visite qu'ils vous supplioient,

connoistroit par la visite qu'ils vous supplioient
Monseigneur, de faire faire par M. Martinet, ou
autres experts. Et si le flutant qu'ils ont protegez et appuiez
de votre part, ils obtiendroient plus facilement de Sa
Majeste la dite lotteria, sur la quelle avant de l'accorder
on demandera votre avis. Ledit Religieuses qui
connoissent, Monseigneur, vostre pieté et vostre zele
pour la gloire de Dieu esperent tout de votre bonte
pour un secours aussi grand que celui de construire
un temple au Seigneur le Roy des Rois, et ils ne
cesseront de prier pour votre conservation
Monseigneur

En effet, leur hôpital coûte très cher.

En Août 1731 :

*Carte la toise
Cubie*

ou est le bâtiment de notre hôpital, et les ont portés dans notre Jardin, la somme de 485.^{fr} 7.^l 3.^d - 485.^{fr} 7.^l 3.^d

2. POUR une plaque de plomb, et pour le graveur qui a gravé dessus les armes et les qualités de M.^r le président de Meulers pour mettre sous la première pierre de notre hôpital, qu'il a posée le 27 août 1731. au coin dudit hôpital du côté de la rue, vers l'Eglise, dix livres cinq sols - 10.^{fr} 5.^l 0

3. POUR M.^r Sciüillet pour toute la maçonnerie dudit bâtiment 5630.^{fr} et 28.^{fr} pour deux mil de briques pour la cheminée de la salle jusqu'au premier étage, ce qui n'étoit point de son marché, cela fait en tout - 5658.^{fr} 0.^l 0

4. POUR le S.^r Guillaume Couture pour

Le 12 juillet 1732, il y a quatre esclaves chez les Mathurins à Rouen.

Nous Conseiller du Roy en ses Conseils et son procureur General au parlement de Normandie, Certifions qu'il y a en la Maison des peres Mathurins de la ville de Rouen le nombre de quatre Esclaves de la dernière redemption faite a Constantinople, nommés pierre

Carte

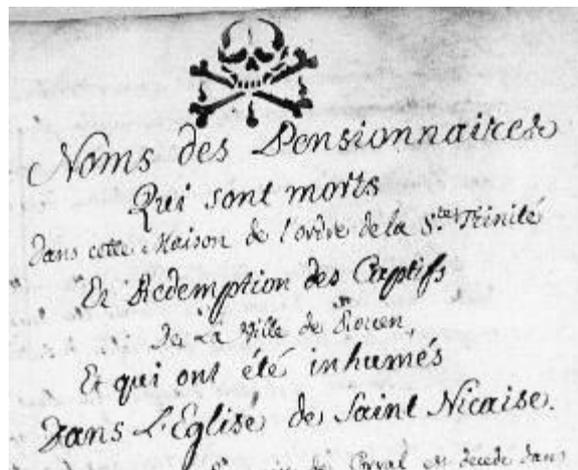
faite a Constantinople, nommés pierre Ronay natif du village d'Harmonville près Mantet, Jacques de la Faye de la ville de Toulon, Jacques Ourdin de la ville de Valenciennes, et Thiery Jclard de la ville de Gasleville - et que lesdits peres Mathurins sont actuellement construire un grand bâtiment pour servir d'hôpital pour y loger les d. Captifs, et ceux qu'on attend de la redemption de Maroc, où le pere Dextrambles Religieux de la d. Maison de Rouen est actuellement. Donne a Rouen ce douze Juillet mil sept -

Une dernière procession nous est décrite dans le *Journal de Rouen* le 7 février 1766.

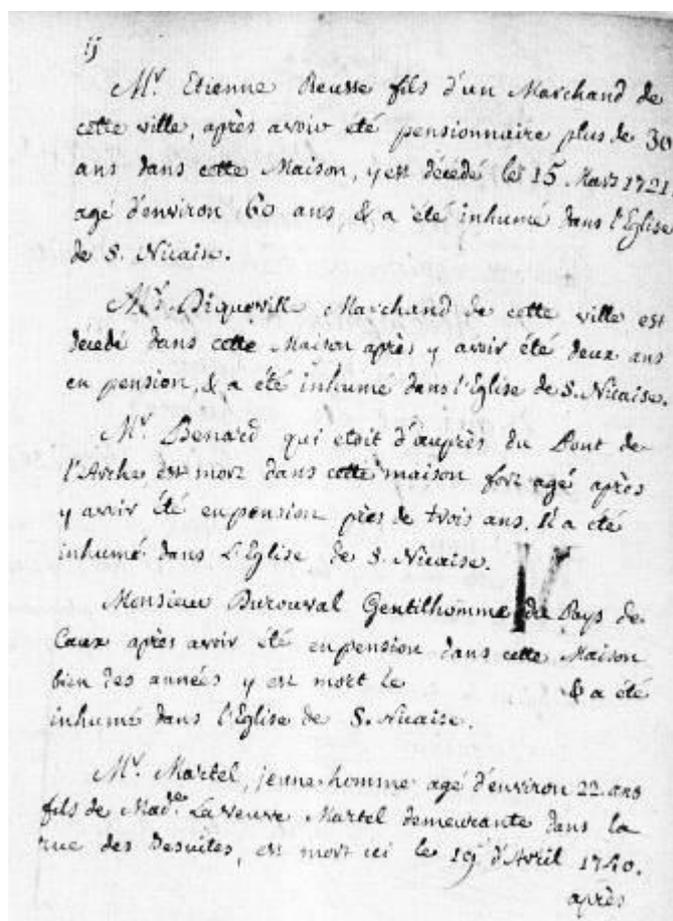


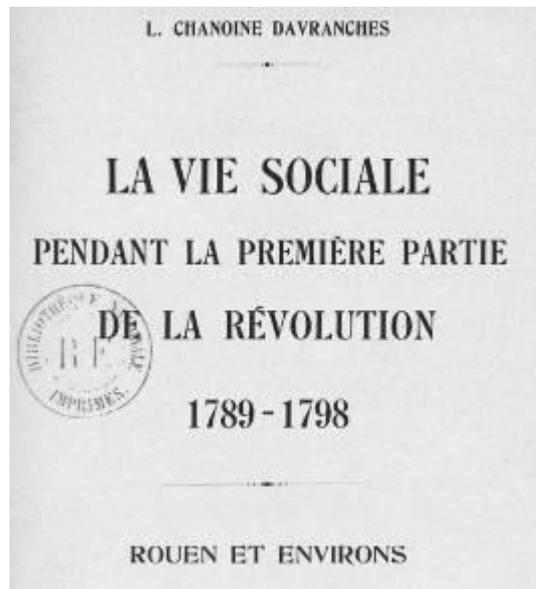
Les Captifs de cette Province & des Provinces circonvoisines, au nombre de 24, arrivèrent ici Mercredi, hier ils furent conduits processionnellement dans les principales rues de cette Ville; la procession partit sur les neuf heures du matin de l'Eglise des Mathurins, passa par les rues du petit & grand Maulévrier, la Rougemare, rues Beauvoisine, des Carmes, aux Juifs, Cour du Palais, à l'Hôtel de M. le Premier Président, & continua sa route par les rues Percière, des Bons-Enfants, jusqu'à la Porte Cauchoise, descendit ladite rue Cauchoise, jusqu'au Vieux-Palais, & les rues des Charrettes, Encrière, Saint Vincent, de la Vicomté, au Marché aux Veaux, par-devant Saint Michel, la Grande-Rue jusqu'à la Cathédrale; les rues Grand-Pont, de la Sayonnerie, la basse & haute Vieille-Tour; les rues de l'Epicerie, des Bonnetiers, devant S. Maclou, rue Damiette, à S. Ouen; les rues des Faux, S. Vivien; la Croix-de-Pierre; les rues Orbe, Saint Nicaise, des deux Anges, & de-là dans l'Eglise des Mathurins.

Ces Captifs vont d'ici à S. Germain-en-Laye, de-là à Paris pour y recevoir des mains du Général des Chanoines Réguliers de l'Ordre de la Trinité, leur Libérateur, une attestation de clavage contenant leur rachat & leur Passeport à la faveur duquel chacun de ces Captifs sera conduit dans son Pays, selon son état & aux frais de l'œuvre de la Rédemption.

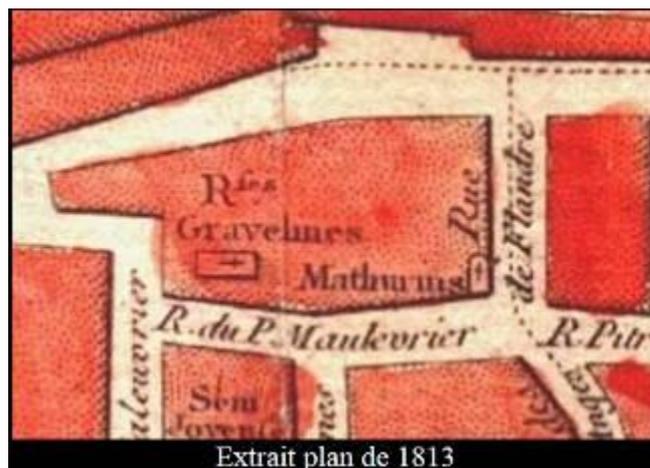


On peut retrouver aux ADSM quelques noms de « pensionnaires » morts dans la maison de l'ordre de la Trinité et inhumés dans l'église de Saint-Nicaise.





Nous apprenons qu'en exécution des lois du 25 août 1792 et du 4 avril 1793, le clergé catholique fut tenu en en état de suspicion. Seuls les protestants furent assez heureux pour n'être pas inquiétés. Les calvinistes venaient de fixer leur prêche dans l'église des Mathurins, rue de Joyeuse



Les Mathurins sont toujours signalés sur le plan de 1813 publié sur le site de Jacques Tanguy.

Georges Dubosc, en 1903, nous raconte l'histoire d'un tableau qui ornait la chapelle des Mathurins, à l'angle de la rue de Joyeuse et de la rue (alors) de Flandres. Il fut prêté par la ville de Rouen en 1823 à Saint-Léger du Bourgen-Denis. Ce tableau, dépeint par Le Carpentier en 1790, était signé d'un peintre rouennais, Pierre Léger, élève de Jouvenet et camarade de Restout, et intitulé *Le rachat des captifs au Maroc*.

Sous un dais, dit-il, à la droite, je vois le roi de Maroc, le fameux et cruel Muley-Ismaël, environné de sa cour. Quatre religieux Mathurins se présentent à son audience et lui offrent des présents et des sacs d'argent, objet de leur mission. Un grand nombre d'esclaves nus et enchaînés enrichissent cette composition. On aperçoit à droite et à gauche, sur le second plan, différents supplices exercés sur les malheureux esclaves. Le fond du tableau est terminé par la vue de la mer. Sur la gauche, on aperçoit le port du Maroc.

Ce tableau de 8 pieds de haut sur 14 pieds de large fut réclamé en 1879 par le musée des Beaux-Arts de Rouen, où il se trouve (mais où ?).

En 1827, la société libre d'émulation nous signale que la chapelle des Mathurins de 1669 existe toujours. Quand fut-elle détruite ?

Quand dans la seconde moitié du XIX^e siècle fut construite l'actuelle chapelle du foyer Sainte-Marie ?



Chapelle foyer Sainte-Marie, 2018 (ext.)



Chapelle foyer Sainte-Marie, 2018 (int.)

Un dossier de la Boiserie de Saint-Nicaise, par Danielle Claveau.